***« ABIUM »***
**SCI, société civile immobilière**
**au capital de 1 000,00 €**
**Siège social : 14 RUE JOSEPH GRAFF 67810 HOLTZHEIM**
**R.C.S. de STRASBOURG 852 970 714**

---

**Procès-Verbal en date du 26 janvier 2026**

## ASSEMBLEE GENERALE DES DECISIONS UNANIMES

Le lundi vingt-six janvier deux mille vingt-six à dix-huit heures,

Les associés de la société ABIUM se sont réunis en Assemblée Générale des Décisions Unanimes au 14 RUE JOSEPH GRAFF 67810 HOLTZHEIM siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Le total des parts présentées est égal au nombre d'actions composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Jean-yves Guilloton dirigeant(e) de la société.

## Décisions

**DECISION N°1**

Il est pris acte par les associés du transfert du siège social de la société situé initialement au 14 RUE JOSEPH GRAFF 67810 HOLTZHEIM. Le nouveau siège social de la société est alors transféré au 58 rue de Monceau CS 48756 75380 Paris Cedex 08.

**Cette décision est adoptée à l'unanimité.**

**DECISION N°2**

Les actionnaires confèrent tous pouvoirs à Jean-yves Guilloton, gérant de la société, ou son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées. Cette décision est adoptée à l'unanimité. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les actionnaires.

**Cette décision est adoptée à l'unanimité.**

**DECISION N°3**

**Changement d'adresse personnelle de Jean-yves Guilloton**

Les associés, prennent acte du changement d'adresse personnelle de Jean-yves Guilloton.

En conséquence, l'Assemblée décide de mettre à jour les registres de la société en y inscrivant la nouvelle adresse personnelle du dirigeant comme suit :

Nouvelle adresse : 12A Rue Léon Blum 67310 Westhoffen

L'Assemblée donne tous pouvoirs au gérant pour effectuer les démarches nécessaires auprès des organismes compétents et mettre à jour les documents officiels de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité / à la majorité des voix.

**DECISION N°4**

Les statuts seront modifiés en conséquence et les formalités réalisées auprès des organismes compétents.

**Cette décision est adoptée à l'unanimité.**

Fait à HOLTZHEIM
Le 26 janvier 2026

Jean-yves Guilloton

Certifié par yousign